



COMMUNE DE JORAT-MENTHUE

Election à la Municipalité du 29 mars 2026 (2^{ème} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

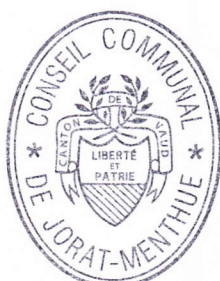
- que seule la liste Entente communale, comprenant le nom de 1 personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- que 1 siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Mathieu Cornu né le 08.08.1995, originaire de Jorat-Menthue, domicilié Rte de Peney 24a, 1061 Villars-Mendraz, commune de Jorat-Menthue, élu tacitement Conseiller Municipal pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau:



La secrétaire:

Sottens, le 10.03.2026